

LE BIMI

la
cgt
93

N° 941 • Avril 2026 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €



la cgt MAI 1

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR
LES DROITS DES TRAVAILLEUR·SES

**Pour nos droits, pour
une paix juste & durable,
pour la justice sociale
& environnementale !**

Info luttes :
*Un plan d'urgence pour
la Seine-Saint-Denis ! - P 5*

Info luttes :
*Marée humaine
contre le racisme
à Saint-Denis ! - P 6-7*

Féminisme :
*Intersyndicales Femmes
2026 à Bobigny - P 10*

Histoire sociale :
*La charte d'Amiens
à 120 ans ! - P 14*



Credit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**



édito

Sandra Morin

Secrétaire de l'UL de Bobigny et
membre de la CE de l'UD CGT 93

Rupture de droits pour les salarié-es issus de l'immigration, ça suffit !

Ces deux dernières années la situation des étranger-es titulaires d'une carte de séjour est devenue invivable. Les délais de renouvellement des titres se rallongent provoquant des ruptures de droits et des suspensions de contrat de travail.

Des exemples concrets nous arrivent tous les jours. Il faut compter 7 mois de délai pour enfin obtenir un récépissé permettant de reprendre une vie quasi normale sur la préfecture du 93. Et que dire des personnes étant en situation régulière, depuis des dizaines d'années qui se retrouvent sans aucune ressource du jour au lendemain.

Nous estimons à 100 000 personnes en attente de renouvellement de titre de séjour sur toute l'Ile de France. Des personnes qui retombent dans l'enfer du travail illégal pour pouvoir survivre uniquement par la faute de « lenteur administrative ». C'est inacceptable.

Mr Nunes, ministre de l'Intérieur, annonce une embauche de 500 vacataires pour réduire les délais de traitement, mais des questions se posent : pour combien de temps, quelle répartition des vacataires et quelle formation ? Ne nous faisons pas d'illusion cette mesure sera temporaire et ne règlera en rien le problème.

Chaque année, le gouvernement durcit cet accès au droit au séjour.

Pour rappel

- 2024 : la loi Asile Immigration a renforcé le rôle des préfets, a allongé la durée des OQTF et dans une majorité des cas rend impossible toute régularisation à l'avenir. Quant aux dispositifs de régularisation « métiers en tension », les résultats sont ridiculement bas.
- 2025 : la Circulaire Retailleau, circulaire idéologique qui supprime les critères de régularisation de la circulaire Valls pour les remplacer par un parcours d'obstacle.
- 2026 : la mise en place de l'examen civique obligatoire pour obtenir un titre de séjour pluriannuel.

Rien n'est inexorable :

Les 13 grévistes du salon de coiffure du 65 Boulevard de Strasbourg à Paris, après 6 semaines d'occupation, devraient bientôt obtenir leur titre de séjour. Elles démontrent une fois encore que le chemin de la lutte, avec le soutien de la CGT, est le meilleur moyen pour obtenir l'émancipation.

Profitions aussi de la mobilisation du 1er mai pour rappeler aux salarié-es du privé et du public, avec ou sans papier, que notre combat est le même, l'égalité des droits pour toutes et tous.



Sommaire

- 03** Editorial
- 04** Portrait de camarade - Denis VEMCLEF
- 05** Education. Un plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis !
- 06** Marée humaine contre le racisme à Saint-Denis !
- 08** livraisons d'armes à Israël : des révélations qui contredisent les discours officiels
- 09** Justice prud'homale : le timbre à 50 euros doit disparaître !
- 10** Intersyndicales Femmes 2026 à Bobigny
- 11** Plan de formation 2026 de l'UD CGT 93
- 12** C'est par la mobilisation que les retraité-es seront entendu-es
- 14** IHS 93 - la charte d'amiens a 120 ans !

Portrait de camarade

Ce mois-ci, nous rencontrons Denis VEMCLEFS, nouveau membre de la CE de l'UD 93.



j'ai repris des études dans ce domaine pendant mes années d'enseignement pour faire une maîtrise sur les questions culturelles. Ma carrière professionnelle a donc bifurqué vers les métiers de la culture dans plusieurs structures de notre département : à la mairie de Bagnolet, de Montreuil, au conseil départemental, ou encore à l'espace 1789 de Saint-Ouen. C'est ce changement qui m'a fait adhérer à la CGT via à l'USPAOC (syndicat des Personnels des Associations et Organismes Sociaux, Sportifs et Culturels).

Tu as intégré la Commission Exécutive de l'UD lors du dernier congrès, comment en es-tu arrivé là ?

Depuis mon passage à la retraite, je participe à l'activité des retraité-es de l'UL de St-Ouen. Notre action contribue notamment au travail interpro dans l'Union Locale. Dans cette continuité, mes camarades m'ont sollicité pour participer à la CE de l'UD en mai dernier afin d'être un relai entre notre section de retraité-es, notre Union Locale et notre Union Départementale.

Est-ce que tu souhaites amener des réflexions et des travaux via ton mandat à l'UD ?

C'est mon premier mandat, il y a déjà une période de découverte de la structure et d'apprentissage. Ensuite bien sûr mon parcours professionnel me pousse vers des réflexions sur les catégories de cadres notamment dans notre département où le salariat a changé en profondeur ces dernières années. Les cadres y sont désormais plus nombreux et nombreuses que les ouvrier-es. Nous aurions besoin d'une relance de l'UGICT 93 et de mettre en œuvre un plan de travail pour lequel nous pourrions partir d'une réunion ou d'un questionnaire à tous les syndicats pour connaître les attentes et besoins. Enfin, bien entendu les réflexions sur la culture dans notre département me passionneront toujours. Les structures sont menacées dans beaucoup d'endroits (exemple du théâtre de l'Echangeur de Bagnolet). Et les personnels restent souvent les plus précaires et subissent en premier les baisses des budgets.

Bonjour Denis, peux-tu d'abord revenir sur ton parcours personnel, professionnel et militant ?

Je suis un enfant de la Seine Saint Denis, j'ai grandi à Sevran et j'ai été au lycée technique à Aulnay-sous-Bois. J'ai commencé à travailler comme agent d'entretien à la mairie de Drancy puis j'ai été animateur en centre de loisirs et centre de vacances. J'ai ensuite intégré l'école normale de Livry-Gargan et je suis devenu instituteur remplaçant principalement à Tremblay-en-France. C'est à ce moment que je me suis syndiqué à la FEN (Fédération de l'Education Nationale) via le Syndicat National des Instituteurs. J'en ai été un militant actif participant notamment aux congrès du syndicat. J'ai ensuite été détaché pendant 2 ans à la FOL 93 (Fédération des Œuvres Laïques). Passionné par le théâtre depuis l'adolescence suite à une visite au théâtre de la Commune d'Aubervilliers,

Un plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis !



Tribune de la CGT Educ'Action 93

Imaginez-vous être professeur-e en Seine-Saint-Denis. Tous les jours, vous vous rendez au travail en vous demandant si vous aurez assez de chaises ou de tables pour vos élèves. En sortant de votre classe, vous craignez de vous faire bousculer, tant les couloirs sont étroits et le nombre d'élèves presque le double de celui pour lequel le collège a été conçu. Vous voyez vos collègues AED (assistant-es d'éducation) angoissés-es de ne pas pouvoir assurer leurs missions et la sécurité des élèves. Cette semaine, vous avez peur qu'une fenêtre tombe sur vos élèves, comme cela vient de se produire dans la salle voisine. Ces fenêtres neuves, installées par le conseil départemental il y a un mois...

Imaginez-vous être professeur-e en Seine-Saint-Denis et savoir que, si vous vous blessez ou tombez malade, vos élèves n'auront pas de professeur-e pendant la durée de votre arrêt-maladie. D'ailleurs, dans certaines matières, ils n'ont pas de professeur-e du tout depuis la rentrée. Imaginez recueillir la parole d'une élève qui a subi des violences dans sa famille et vous sentir démunie car l'assistante sociale de l'établissement est en congé maternité et n'est pas remplacée.

Imaginez-vous entrer en salle des personnels, croiser les regards épuisés et entendre les alertes de vos collègues en souffrance. Tous les jours vous laissez malgré vous de côté des élèves en situation de handicap, car ils et elles n'auront pas d'accompagnante (AESH) pour les aider et que vous avez vingt-sept autres élèves en demande de votre attention.

Eh bien, aujourd'hui c'est la situation vécue par les dizaines de milliers de personnels de l'éducation de notre département. Tous les jours ils et elles savent qu'il ne leur sera pas possible d'assurer leurs missions.

Par rapport à la moyenne nationale, l'État investit 30 % de moins par élève dans notre territoire qui est le plus pauvre de la France hexagonale. Nos élèves perdent en moyenne une année de cours sur toute leur scolarité. Alors, comme ils et elles l'ont fait en 2024, les personnels se révoltent et luttent pour un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, pour que les élèves ne soient pas laissés-es sur le bord du chemin, un chemin déjà semé d'embûches dès leur plus jeune âge de par le racisme structurel et les difficultés sociales qu'ils et elles subissent.

Nous luttons pour que tous et toutes les élèves puissent être scolarisés-es dignement, pour que les élèves en situation de handicap bénéficient de l'accompagnement et l'inclusion auxquelles ils et elles ont droit. Nous luttons pour que nos collègues AESH deviennent fonctionnaires, pour qu'elles soient payées à la hauteur de leur travail et pour que s'arrête la maltraitance institutionnelle à leur égard.

Nous luttons pour que tous et toutes les élèves puissent être scolarisés-es dignement. Nous luttons pour que nos élèves n'étudient pas dans des classes dans lesquelles il fait 40 °C au mois de juin et 5 °C au mois de janvier. Nous luttons pour que les conditions d'étude de nos élèves soient acceptables, pour qu'ils et elles soient entourés-es et accompagnés-es par des adultes en nombre suffisant.

Nous luttons contre la casse des services publics et contre l'abandon de ce territoire qui compte presque 2 millions d'habitants-es, parmi lesquels 60 % ont moins de 17 ans. Être professeur-e dans le 93, c'est lutter pour eux, pour elles, pour vous, pour nous !

MARÉE HUMAINE

CONTRE LE RACISME

À SAINT-DENIS !

« *Grands singes* », l'« *Homo sapiens* », le « *mâle dominant* » ou encore la « *tribu primitive* » voilà comment a été accueilli sur les chaînes fascistes du milliardaires Bolloré l'élection de Bally Bagayoko (LFI) à la tête de la mairie de Saint-Denis dès le premier tour des élections municipales, le 15 mars. Un tombereau de boues racistes, qui s'est aussi exprimé sur les réseaux sociaux. Cette haine, le nouveau maire de St Denis, a décidé de lutter contre en appelant à un grand rassemblement sur la place de la mairie, à deux pas de la nécropole des rois de France situé dans la basilique.

La CGT 93 a été invité à prendre la parole. Nous vous livrons des extraits de l'intervention du secrétaire général, Kamel Brahmi

« Nous apportons évidemment tout notre soutien au nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko, ainsi qu'à son équipe, face au déferlement raciste dont ils et elles sont la cible. Nous les soutenons parce que notre organisation est profondément antifasciste et antiraciste. Le racisme est un poison. Il divise les travailleurs et les travailleuses... Le racisme. C'est une stratégie pour dominer et exploiter. Une stratégie du capitalisme, qui craint notre force. Il craint ce pluriel puissant, qui n'a peur de rien lorsqu'il se rassemble pour obtenir justice. Nous soutenons les élus de Saint-Denis, frappés par un racisme décomplexé et violent. Car à travers eux, c'est toute la population du département qui est visée.

...Et pourtant, la Seine-Saint-Denis est un département de culture, de tolérance, jeune, populaire, qui produit énormément de richesses. Il contribue bien plus à la solidarité nationale qu'il ne reçoit. Et dans même temps, nous subissons une véritable rupture d'égalité... Ici notre république consacre moins de moyens pour l'éducation, moins pour la santé, moins pour nos services publics, il n'y a qu'à voir les attentes interminables pour renouveler les titres de séjour dans le 93. Ici, on consacre 30% de moins pour nos élèves qu'ailleurs dans le pays. C'est pourquoi je veux saluer la mobilisation des enseignants et des personnels de l'éducation, qui se battent pour arracher des moyens, contre les fermetures de classes, pour l'égalité réelle... Je veux aussi saluer le combat



courageux des travailleurs et travailleuses sans papiers. Un combat difficile, mais essentiel. Un combat pour l'égalité des droits, contre la surexploitation, qui contredit les discours d'extrême droite. Contrairement aux mensonges de l'extrême droite, ils et elles ne prennent le travail de personne. Ils occupent souvent les emplois les plus durs, les plus précaires, les plus invisibles. Avec notre soutien, Ils et elles travaillent ici, vivent ici, et resteront ici. L'émergence de nouvelles figures en politique en Seine Saint Denis fait peur au facho. Et ils ont raison d'avoir peur. Car c'est ainsi que nous les combattons, en redonnant du souffle à notre démocratie, en assurant une véritable représentation des classes populaires, des travailleur et travailleuses, dans le champ politique. Leur panique identitaire, leurs mépris de classe, est celui d'un vieux monde qui agonise. Nous le disons, nous souhaitons davantage d'ouvrier, de travailleurs sociaux, d'employés, de salariés du soin et du lien, de femmes, de jeunes. en politique. Et donc davantage de Samira, de Bally, de Ramesh et aussi de Kevin et Jordan ailleurs que dans les rangs du RN... Face à ceux qui veulent ethniciser nos luttes et nous traite d'anti-France". ..Nous leur disons, ni apaisé, ni violent, mais combattif et déterminé : Nous sommes la France des communards, pas celle de Thiers.

Nous revendiquons l'héritage de la résistance, pas celle de la collaboration au nazisme. Nous sommes les enfants des porteurs de valise et des militants anticoloniaux, quand d'autres continuent de célébrer l'histoire de la colonisation et des paras qui torturaient en Algérie. Nous refusons de nous taire contre le génocide à Gaza. Nous soutenons les flottilles de la liberté pour briser le blocus...

Nous célébrons la négritude, et continuons inlassablement à faire vivre la mémoire ouvrière de notre département, à porter les luttes, de tous ces travailleurs venus d'ici et d'ailleurs pour gagner leur vie et enrichir notre collectivité.

Nous ne céderons pas un pouce de terrain à la politisation raciste des questions sociales et des luttes pour l'égalité. »



LIVRAISONS D'ARMES À ISRAËL :

DES RÉVÉLATIONS QUI CONTREDISENT LES DISCOURS OFFICIELS

Le journal Le Monde a publié, le 6 avril, un article s'appuyant sur un rapport d'investigation coécrit par Urgence Palestine et Palestine Youth Movement. Celui-ci révèle un flux régulier d'exportations de composants militaires français à destination de l'armée israélienne entre octobre 2023 et mars 2026. Autrement dit, une contribution continue à l'entreprise génocidaire de l'armée israélienne.

Ces livraisons et ces transits de matériel avaient pour hub logistique la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle.

Or, la France est soumise à un cadre juridique contraignant en matière d'exportations d'armements, articulé autour de trois sources principales : le droit interne (Code de la défense, articles L.2335-2 et L.2335-3, contrôle CIEEMG), le droit européen (Position commune 2008/944/PESC, critère 2), et le droit international (Traité sur le commerce des armes, articles 6.3, 7 et 9 ; Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948). Les obligations de transit étant identiques aux obligations en terme d'exportation.

Depuis les ordonnances de la Cour internationale de Justice de janvier, mars et mai 2024 reconnaissant un risque plausible de génocide à Gaza, la France est juridiquement tenue de suspendre tout soutien militaire à Israël.

Par ailleurs, la complicité d'entreprises françaises dans des crimes de guerre perpétrés par l'État d'Israël, si elle était avérée, pourrait donner lieu à des poursuites en vertu du droit international, ce qui fait potentiellement peser des risques sur la santé économique des entreprises.

Que ce soit au regard des intérêts immédiats des salarié-es — notamment en matière d'emploi —, des principes moraux, du respect du droit international,

ou encore des risques encourus par les travailleurs et travailleuses des entreprises impliquées, rien ne justifie l'implication, à leur insu dans ce type d'agissements.

En effet, en vertu de l'article 25(3) du Statut de Rome de la CPI, des individus — responsables gouvernementaux comme salarié-es — qui transfèrent des armes à une partie à un conflit armé dans ce type de contexte peuvent être tenus pénalement responsables pour complicité de crimes de guerre. L'UD

CGT 93 et l'UL de Roissy ont impulsé de multiples initiatives, rassemblements, tractages, pour alerter sur la question de la livraison illégale de matériels militaires à partir de la plateforme aéroportuaire. Or, les autorités ont toujours contredit nos informations. Ce rapport au contraire confirme les préventions de la CGT et met en lumière le double discours des pouvoirs publics. La CGT a donc décidé d'engager de nouvelles actions pour défendre les droits et intérêts des salarié-es de la plateforme, et lutter pour un monde de justice, de paix et de coopération entre les peuples. Un communiqué de l'UD 93 et l'UL de Roissy les structures se concluait ainsi

« Nous refusons la logique du profit à tout prix, au détriment de l'avenir de nos entreprises, de nos emplois, et du respect le plus élémentaire du droit international. Le patronat devra rendre des comptes !!! Unité des travailleurs et des travailleuses pour la paix, contre le génocide à Gaza et contre les guerres !! »



Justice prud'homale : LE TIMBRE À 50 EUROS DOIT DISPARAÎTRE !



Depuis le 1^{er} mars 2026, toute saisine d'une juridiction civile, du tribunal judiciaire ou du conseil de prud'hommes est conditionnée au paiement d'un timbre fiscal de 50 euros. Cette décision représente une véritable barrière à l'accès à la justice. Nous réaffirmons avec force que la justice ne doit pas être un service payant, réservé à ceux qui en ont les moyens.

Instaurer une telle taxe, c'est mettre à mal le droit fondamental à un recours effectif au juge. Comme le rappelle la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), l'accès à un tribunal doit être concret et effectif, et non théorique ou illusoire. En imposant un coût d'entrée de 50 euros, l'État dissuade les travailleuses et les travailleurs — souvent déjà en situation de précarité à la suite d'un licenciement ou à un litige salarial — de faire valoir leurs droits. Dans ces situations, ajouter un obstacle financier revient à décourager celles et ceux qui ont le plus besoin de la justice.

Ce n'est pas la première fois qu'un droit de timbre est instauré pour saisir la justice.

En 2011, une contribution de 35 euros avait été mise en place pour toutes les procédures devant les juridictions civiles, sociales et prud'homales. Cette mesure avait suscité une opposition très forte des organisations syndicales, des associations et des acteurs de la justice. Les effets avaient été rapides : le nombre de procédures avait reculé, en particulier pour

les litiges du travail et de la consommation, montrant clairement le caractère dissuasif du dispositif. En 2014, cette contribution avait été supprimée, compte tenu de son caractère injuste.

L'instauration de ce timbre fiscal ne peut pas être isolée des réformes successives qui ont profondément affaibli l'accès aux prud'hommes depuis une dizaine d'années : obligation de déposer une requête écrite et motivée ; réduction des délais pour contester un licenciement ; complexification des procédures ; plafonnement des indemnités prud'homales ; multiplication des ruptures imposées ou négociées sous contrainte.

Ces évolutions ont déjà eu des conséquences très concrètes. En dix ans, le nombre d'affaires portées devant les conseils de prud'hommes a été plus que divisé par deux.

Ce timbre fiscal contrevient à l'esprit du droit du travail, qui vise à protéger la partie la plus faible dans la relation contractuelle. En alourdissant les procédures, l'État favorise le renoncement aux droits. C'est une atteinte directe aux principes constitutionnels de garantie des droits et d'égalité devant la justice.

La CGT appelle à l'annulation pure et simple de cette mesure. Nous exigeons une justice gratuite, accessible, et dotée des moyens humains et matériels nécessaires pour traiter les dossiers dans des délais raisonnables. Le coût de la justice ne doit pas être supporté par les justiciables, mais par la collectivité, au titre du fonctionnement de l'État de droit. Pour la CGT, l'accès au juge prud'homal doit demeurer un rempart contre l'arbitraire, accessible à toutes et tous, sans condition de ressources et sans taxe d'entrée.



**Exigeons
l'abrogation
immédiate
de cette mesure !**



Signez la pétition ici

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5546>



Intersyndicales Femmes 2026 à Bobigny

Comme chaque année depuis 1998, les journées intersyndicales femmes se sont tenues cette année les 2 et 3 avril à la Bourse du Travail Départementale de Bobigny. Elles regroupent des militant·es de la CGT, de la FSU, et de Solidaires. Ces journées rassemblent des personnes venues de toute la France, et de secteurs divers. Cette formation se veut un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

Cette année les thématiques étaient les suivantes : Politiques d'austérité : quels impacts sur les femmes ? Démasculiniser l'histoire, Femmes et migrations : des parcours de combattantes et enfin le dernier thème, Comment l'extrême droite organise le backlash contre les femmes ?

Christiane Marty, ingénieure chercheuse et Julie Gorrias responsable de la Cité audacieuse (premier tiers-lieu dédié au rayonnement des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences de genre) sont intervenues sur le premier thème. Elles ont démontré de manière très claire, comment les politiques austéritaires, conduites au nom du déficit public ont pour conséquence directe l'augmentation des inégalités entre les femmes et les hommes.

Ludivine Bantigny (historienne), Julie Verlaine (historienne) et Sylvia Serbin (journaliste et historienne), ont démontré le rôle des femmes dans les luttes, dans l'histoire, que ce soit celle de la France ou des colonies. Elles ont démasculinisé l'histoire pour faire revivre les femmes qui en ont été les autrices oubliées et invisibilisées. Et pour rendre visibles toutes ces femmes, ces combattantes, rien de mieux que ce superbe projet d'un musée des féminismes.

Ces combattantes, ce sont aussi ces femmes migrantes dont nous ont parlées Héma Sibi, de l'association « Cap international », Catherine Withol

de Wenden, docteure en science politique. Parce que oui la migration se vit et se raconte aussi au féminin. Mais souvent le parcours de ces combattantes est aussi celui de la prostitution, celui de la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelles. Deux de ces femmes combattantes étaient présentes, Anita Ahebwa et Damari Atwiine, militantes de l'association « Les lesbiennes dépassent les frontières » nées en Ouganda. Ces deux témoignages auront fait partie des moments forts et puissants de ces journées. Et on n'oublie pas Pauline Ferrari, journaliste indépendante, Faten Djendoubi, juriste et Violaine De Filippis-Abate, avocate, qui toutes les trois nous ont montré, elles aussi, que le combat féministe n'est pas fini mais que des femmes se battent au quotidien par leur engagement.

Face aux inégalités persistantes, face aux violences, face aux reculs qui menacent nos droits, nous ne sommes ni isolées ni résignées. Chaque témoignage entendu, chaque revendication portée renforcent nos luttes féministes.

RESSOURCES :

<https://www.afemuse.fr/le-projet>

<https://coordinationlesbienne.org/spip.php?article279>

Sylvia Serbin, *Reines d'Afrique et héroïnes de la diaspora noire*, Éditions MedouNeter

Héma Sibi, *Last first girl, la prostitution à l'intersection des oppressions sexuelles, racistes et de classe*, Éditions Libre.

Christiane Marty, *L'enjeu féministe des retraites*, Édition La Dispute.

Ludivine Bantigny, *Nous ne sommes rien, soyons toutes ! Histoire de femmes en lutte et de luttes féministes : de la Révolution à nos jours*, Éditions Seuil.

Pauline Ferrari, *Formés à la haine des femmes. Comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux*, Éditions Agora/Pocket.

Violaine De Filippis-Abate, *La résistance écarlate. Les femmes face au nouveau backlash*, Éditions Payot.





COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2026

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 16 au 20 février et Module 2 du 16 au 20 mars reportée pour le module 1 du 18 au 22 mai et pour le module 2 du 22 au 26 juin 2026
- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 12 au 16 octobre et Module 2 du 16 au 20 novembre
- Lutter contre les idées d'extrême droite : Le 25 septembre
- Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail : Du 01 au 3 avril ou du 09 au 11 décembre
- Initiation à l'utilisation du droit : Du 21 au 22 mai
- Découvrir le syndicalisme Retraité : Du 15 au 16 octobre
- Maquettage d'un tract sous Canva : Du 25 au 26 juin
- Bureautique : Du 13 au 17 avril ou du 21 au 25 septembre

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Politique financière syndicat / Union Locale : Du 30 novembre au 4 décembre
- Formation des formateur·rices : Du 02 au 06 février
- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : Du 09 au 10 février
- Négociation d'un protocole électoral : Du 5 au 6 février
- Communication : Du 15 au 19 juin
- Animation des Luites et Sécurité (ALS) : Du 22 au 23 juin
- Reversement via Cogétise : Le 2 octobre
- Accueil syndical / défense des droits : Du 09 au 10 avril

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : Du 19 au 23 janvier ou du 28 septembre au 2 octobre
- CSE – Santé : Du 09 au 13 mars ou du 01 au 05 juin ou du 23 au 27 novembre
- CSE Activités sociales et culturelles : Du 10 au 12 juin
- Délégué·e syndical·e : Du 26 au 30 janvier ou du 19 au 23 octobre
- Conseiller·e du salarié : Du 11 au 13 février ou du 16 au 18 septembre
- Défenseur·euse Syndical·e : Du 23 au 27 mars ou du 05 au 09 octobre
- Référent·e harcèlement sexuel : Le 16 décembre
- Journée d'étude « Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) » : Le 19 mai
- Risques psychosociaux : Du 27 au 29 mai

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander la fiche d'inscription auprès de votre syndicat, de votre UL ou de l'UD à formationsyndicale@cgt93.fr

Attention la fiche d'inscription doit être validée et tamponnée par votre syndicat ou votre UL !

Formation syndicale de l'Union Départementale CGT 93
1, place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01.48.96.36.92 - e-mail : formationsyndicale@cgt93.fr

C'est par la mobilisation que les retraité-es seront entendu-es

Nous nous sommes rassemblé-es le 2 avril à proximité du Ministère du Travail, pour porter les pétitions concernant la santé et la reconquête de la Sécurité Sociale, demander l'augmentation des pensions, et protester contre le coup de force du patronat refusant d'augmenter les pensions de reversions en 2026. Nous étions également présent-es pour dire stop à la casse des services publics, qui sont si importants pour toutes et tous, et encore plus pour celles et ceux qui sont les plus modestes.

Cette mobilisation ne fut pas facile à organiser, dans une période où beaucoup de camarades ont été mobilisé-es dans leurs communes pour empêcher qu'elles ne basculent vers des majorités favorables à des politiques voulant casser les services publics pour favoriser le privé, dans tous les domaines. Néanmoins 120 rassemblements ou manifestations se sont tenu-es à travers la France.

Le ministre ne nous a pas reçu, alors qu'il avait été désigné par le premier ministre pour cela. Cela veut dire que le mépris du gouvernement vis-à-vis des retraité-es est confirmé. Il doit nous entendre et que nos revendications portent dans les débats dans cette période pré-présidentielle et législative. Au moment où nous écrivons cet article et devant la mobilisation le ministre recevra une délégation de retraité-es le 14 avril, nous en reparlerons, mais c'est par la mobilisation, jours après jours que nous serons entendu-es.

Les « expert-es » complaisant-es avec le système, tentent encore de nous faire les poches. Il et elles sont



toujours pour remettre en selle l'abattement des 10% lors du calcul des impôts sur le revenu, nous imposer l'année blanche des pensions pour trois ans qu'ils ont souhaitée démarrer en 2026, sur les pensions de réversion ou dans la branche maladie.

Il faut se faire entendre plus fortement, surtout que les mauvais coups tombent jours après jours. L'inflation repart, les pensions stagnent, les aides à la personne à domicile sont dans le collimateur. Le gouvernement se décharge sur les collectivités et les organismes, les guerres orientent les budgets vers l'armement au détriment de la diplomatie et de la vie réelle.

L'Union Confédérale des Retraité-es CGT, met en débat dans les sections une nouvelle grande journée de mobilisation à l'automne pour peser dans la construction d'un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. Préparons-nous dès aujourd'hui.

Re-Syndicalisation

Beaucoup de retraité-es ont, connu des moments forts dans leur entreprise avec leur organisation syndicale. Arrivé-es à l'âge de la retraite, leur organisation n'a pas toujours eu le souci de poser la question de la continuité syndicale, il y a certainement beaucoup de raisons. La première c'est qu'il y a de nombreuses actions à porter dans l'entreprises ou dans la branche, alors la vie du ou de la retraité-e n'est pas le premier point à travailler lorsque l'on est en activité. La seconde, c'est que les camarades sont mobilisé-es fortement depuis la mise en place la loi travail de Macron, qui prolongeait les précédentes, pour intervenir sur un panel large de responsabilités, avec moins d'heures de délégation. Dans ces conditions ils et elles sont souvent absorbé-es par les instances, ce qui était un des objectifs sournois de cette loi.

Lorsque leur fédération est bien organisée la question de la continuité syndicale est posée. Dans beaucoup de cas ce n'est plus le cas. Dans ces conditions, un grand nombre de camarades ne sont purement plus syndiqué-es et sont en dehors des réflexions communes, avec toutes les pressions médiatiques que l'on connaît. Soit ils/elles sont encore syndiqué-es avec leurs camarades dans les syndicats d'actif-ves. Dans ce cas leurs nouvelles problématiques ne sont jamais abordées. S'ils et elles ne sont plus syndiqué-es c'est pire. Ce qui les amène à prendre des distances, même inconsciemment avec le syndicalisme.

La vie des camarades qui quittent l'emploi est souvent un moment de solitude. Beaucoup de nouveaux et nouvelles retraité-es s'inscrivent alors

dans la vie associative. C'est un motif de rencontre et de plaisir, mais sans s'en rendre compte, c'est un éloignement avec des échanges, des débats de fonds sur le syndicalisme de classe et de masse. Dans les associations on ne peut pas avoir les mêmes échanges.

Le syndicalisme retraité, ne s'oppose nullement avec une vie associative, au contraire c'est même une source de rencontre mais ce n'est pas le lieu pour aborder les questions de fond, sur l'exploitation capitaliste, sur la politique concernant le rapport de force vis-à-vis du patronat, de l'Etat à son service, sur les questions fondamentales qui amènent les grandes puissances impérialistes à faire la guerre. Il peut arriver que des échanges aient lieu, mais sans réflexion commune, est-ce suffisant ? Poser la question c'est y répondre !

Si les lectures et l'information sur les réseaux sociaux et les grands médias suffisaient, cela se saurait.

Sans cela les retraité-es qui s'abstiennent le moins dans le panel électoral, sont trop souvent happé-es par des positionnements démagogiques des bonimenteurs au service du patronat. Sur l'ensemble de l'hexagone, les idées réactionnaires portées par le RN progressent.

Pourtant lorsque les sections syndicales ouvrent leurs portes à des retraité-es rencontré-es lors d'initiatives publique les idées que nous portons et nos structures progressent, alors ouvrons nos initiatives : Assemblées Générales, actions, sur les questions qui les concernent, ou autres moments conviviaux, faisons bouger les choses et renforçons nos syndicats de retraité-es.

Grâce à nos luttes et aux progrès de la médecine la longévité augmente, aujourd'hui, en tant que retraité-es nous avons nombreuses années à vivre, cette période doit-être mise à profit pour être pleinement acteur-trices de nos vies et de la solidarité indispensable pour tous.

JE VEUX ÊTRE UN
RETRAITÉ ACTIF
AU COEUR
DES ENJEUX !



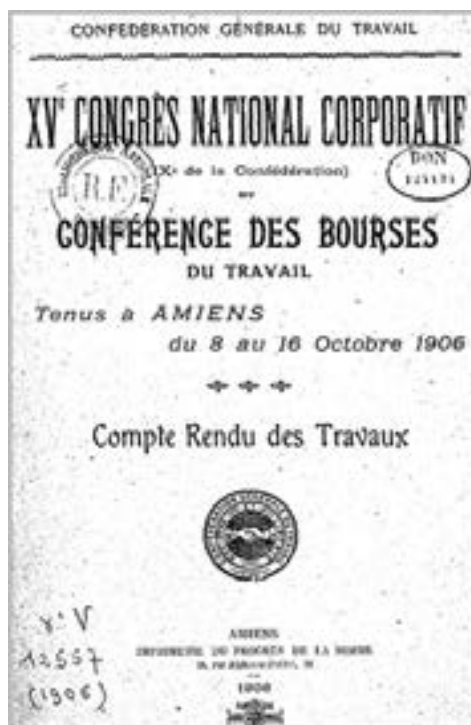
LA CHARTE D'AMIENS a 120 ans !

Cette année la CGT tient son 54^e congrès des syndicats du 1^{er} au 15 juin 2026 dans la ville de TOURS. Ce congrès se tient quelques mois avant la date anniversaire d'un autre congrès celui d'Amiens en octobre 1906 qui a vu, après de vifs débats, l'adoption d'une motion sur le rôle et la place de la toute jeune CGT dans la conduite de la lutte des travailleurs pour leur émancipation sociale et contre le capital industriel, par l'affirmation du caractère révolutionnaire de son action.

Depuis sa création en 1895, la CGT est traversée par la question du rôle qui doit être le sien dans la lutte qui l'oppose au capital, à savoir un syndicalisme d'accompagnement ou révolutionnaire autonome, pour la transformation de la société et l'abrogation de l'exploitation économique et sociale des ouvriers. Soucieux de leur indépendance les pères fondateurs inscrivent dans les statuts leur volonté de regrouper les travailleur·euses « en dehors de toute école politique ».

Au congrès de 1902, à Montpellier, la mise à distance des partis politiques est confirmée ; tirant les enseignements de ses premières années d'existence, la CGT constate sa faiblesse dans la coordination des luttes ; les conflits internes entre la fédération des bourses et celle des métiers ne lui permettent pas de répondre aux attaques du patronat et du gouvernement de l'époque.

Ce congrès, considéré comme la deuxième naissance de la CGT, décide alors de restructurer son organisation par la création de structures de direction (la CE et le CCN, tels que nous les connaissons encore aujourd'hui), la mise en place des fédérations d'industries et des unions départementales. D'autre part, le congrès, pour ses futurs congrès, donne la



primauté aux syndicats d'entreprise. L'interdiction d'user ou de faire état de son appartenance à la CGT est réaffirmée à l'article 2 : « Nul ne peut se prévaloir de son titre de confédéré ou d'une fonction confédérale dans un acte politique ou électoral ». C'est doté de cette organisation qu'une nouvelle direction est élue avec un nouveau secrétaire général en la personne de Victor Griffuelhes.

Cette jeune CGT inquiète le pouvoir politique par son intense activité militante, la répression est forte et plusieurs dirigeants sont arrêtés. Les grèves ouvrières sont réprimées, au besoin en faisant appel à l'armée.

La collusion entre l'Etat et le patronat est évidente. Le contexte politique préoccupe également la CGT. En effet, le mouvement socialiste fusionne le 23 avril 1905 dans un nouveau parti, adhérent à la deuxième internationale – la SFIO – et, en pleine ascension, le nouveau parti veut affirmer ses visées hégémoniques et souhaite subordonner l'action de la CGT à la sienne.

C'est dans ce contexte social (répression syndicale) et politique (naissance de la SFIO) que se tient dans la ville d'Amiens, en octobre 1906, le 9^e congrès.

Ce congrès a à discuter de cette situation d'allégeance ou de coopération avec la SFIO. Une motion,

présentée par la fédération du textile, proposant une « coopération » et une « entente » est rejetée. Une autre, présentée par la fédération du livre, préconise une « neutralité absolue » et une action parallèle avec le parti socialiste sur le terrain parlementaire, elle subit le même sort. Plusieurs autres motions sont proposées, les discussions durent trois jours.

Pour sortir de cette situation, le secrétaire de la CGT Victor Griffuelhes présente une motion à laquelle se rallient les deux fédérations, celle-ci est adoptée à une large majorité de congressistes (834 voix pour, 8 voix contre et une abstention). C'est ce texte, écrit à plusieurs mains, qui deviendra, à partir de 1912, la CHARTE d'AMIENS. Le caractère « révolutionnaire » et l'identité syndicaliste y sont affirmés !

La Charte marque la victoire du courant syndicaliste révolutionnaire dans le mouvement ouvrier de l'époque en France. Elle assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence. Tout d'abord la défense des revendications immédiates et quotidiennes et d'autre part la transformation de l'ensemble de la société indépendamment des partis politiques et de l'Etat . Elle confirme également l'article 2, constitutif de la CGT.

La charte a été intégrée aux statuts CGT dans le préambule de 1936 aux alinéas 2, 3 et 4, lors du congrès de Toulouse en mars 1936, qui a vu la réunification de la CGT et de la CGTU, marquant ainsi la fin de la scission syndicale de 1926.

Le congrès de juin aura, à n'en pas douter, à discuter des rôle et place de la CGT dans la situation sociale

et revendicative aujourd'hui où le capital, dit libéral, et le pouvoir qui lui est acquis veulent cantonner l'activité syndicale au périmètre unique de l'entreprise et interdire au syndicat de participer aux débats politiques et sociaux actuels .

Aujourd'hui, comme hier, ce qui est au centre des débats c'est la nature de la société.

Soit une société pour quelques uns, des privilégié-es qui de par leur fortune auraient seuls le droit de dire et de faire, d'accélérer la désindustrialisation du monde, au bénéfice de leur caste de profiteurs. Soit une société pour le plus grand nombre (dont les salariés) !

La Charte d'Amiens, même si la société du début du 21^e siècle n'est pas celle de 1906, reste d'une grande actualité. Son contenu ne peut être réduit à la seule question de savoir si les syndicalistes sont, ou pas, autorisé-es à donner un avis sur le choix de société dans laquelle doivent évoluer les salariés. Aujourd'hui, comme hier, la question de l'appropriation des moyens de production est d'actualité. Les diverses luttes récentes en sont une illustration.

1. Voir le BIMl n° 906

2. Article 6, alinéa 2, des statuts adoptés au 51^{ème} congrès à Marseille en 2016

3. Page 43 de la revue trimestrielle « les cahiers de l'IHS » mai-juin 2025 n° 174

4. Congrès de la CGT en 1906 – fr.m.wikipedia.org

5. <https://www.cgt.fr/statuts>

6. Projet de document d'orientation « 54^{ème} congrès des syndicats » page 78, point 3.5 – articuler les rapports de force politiques et sociaux

ŒUVRES CITÉES OU LUES :

- 1906, LE CONGRES DE LA CHARTE D'AMIENS - ouvrage collectif 1983 – éditions IHS
- L'HISTOIRE DE LA CGT – ouvrage collectif 2015 – éditions de l'Atelier – IHS
- STRUCTURES et DEMOCRATIE SYNDICALE – ouvrage collectif 2024 - éditons l'Arbre Bleu - IHS
- LES CAHIERS DE L'IHS - revue trimestrielle, mai-juin 2025, n° 174
- WIKIPEDIA – la charte d'Amiens 1906
- Projet de document d'orientation « 54^e congrès des syndicats » page 78
- Site internet de la CGT – <https://www.cgt.fr/statuts>



L'extrême droite
DIVISE

le syndicalisme
RASSEMBLE

